

ATTENTION : veillez à respecter les minimas prévus sur la Note d'Information valant conditions générales du contrat.

Nom du contrat : _____

N° de contrat : _____

Codes produits :
 Durée Viagère : P5050
 Durée Déterminée : P5051

Souscripteur / Assuré	Co-Souscripteur / Co-Assuré
<p><i>Joindre la copie recto verso d'une pièce officielle d'identité en cours de validité</i></p>	
<p><input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme</p>	
<p>Nom _____</p>	
<p>Prénom _____</p>	
<p>Date de naissance _____</p>	
<p>N° de téléphone _____</p>	
<p>E-mail _____ @ _____</p>	
<p>Profession* _____ CSP** _____</p>	
<p>* Si vous êtes retraité(s) ou sans emploi, merci d'indiquer la dernière profession exercée ** Reprendre le numéro de CSP (catégorie socio-professionnelle) dans le document « Pièces à fournir »</p>	

Avance - Rachat partiel - Rachats partiels programmés - Rachat total

1 - Je demande une **avance** de _____ € (minimum de 2 000 €) et déclare avoir pris connaissance du règlement général des avances dont je vous retourne un exemplaire ci-joint daté et signé.

Mode de règlement : Par chèque
 Par virement sur le compte du Souscripteur (*Joindre obligatoirement un RIB ou un RICE*)

2 - J'effectue un **rachat partiel** d'un montant de _____ € (minimum de 1 500 €) sur le(s) support(s) suivant(s) :

Gestion Libre

Libellé du(des) support(s) sélectionné(s)	Codes ISIN	Montant
Fonds en euros Eurossima		: _____ €
Fonds en euros Netissima		: _____ €
_____	_____	: _____ €
_____	_____	: _____ €
_____	_____	: _____ €
_____	_____	: _____ €
		Total : _____ €

OU

Au prorata de tous les supports du contrat.

Le solde par support, après réalisation du rachat, ne doit pas être inférieur à 500 €.

Après réalisation du rachat, la valeur atteinte sur votre contrat ne doit pas être inférieure à 1 000 €.

Gestion Sous Mandat

Le rachat s'effectuera soit en totalité sur le fonds en euros Eurossima, soit au prorata de tous les supports du contrat au jour du rachat. A défaut d'indication, le rachat partiel s'effectuera en priorité sur le fonds en euros Eurossima.

Le solde minimum investi sur l'orientation de gestion après rachat partiel doit être au moins égal à 500 €.

• **Dans le cadre de la Gestion Libre ou de la Gestion Sous Mandat, j'opte pour l'option fiscale :**

Prélèvement libératoire forfaitaire (précisez dans ce cas si le montant à désinvestir est brut ou net de prélèvement fiscal) : Brut Net

Déclaration des produits dans le revenu imposable

Mode de règlement : Par chèque
 Par virement (*Joindre obligatoirement un RIB ou un RICE*)

3 - Je mets en place des **rachats partiels programmés** (*Joindre obligatoirement un RIB ou un RICE*)

Cette option n'est pas compatible avec les Versements Libres Programmés, les Transferts programmés et la Sécurisation des plus-values.

Avance - Rachat partiel - Rachats partiels programmés - Rachat total (suite)

• Dans le cadre de la Gestion Libre :

La valeur atteinte sur le contrat doit au moins être égale à 7 000 €.

Périodicité et montant des rachats :

- Mensuelle : _____ € (minimum 100 euros) Trimestrielle : _____ € (minimum 300 euros)
 Semestrielle : _____ € (minimum 500 euros) Annuelle : _____ € (minimum 500 euros)

Je sélectionne le(s) support(s) à désinvestir :

- Au prorata des supports du contrat, ou
 Selon la répartition suivante :

Libellé du(des) support(s) sélectionné(s)	Code ISIN	Montant*
Fonds en euros Eurossima		: _____ €
Fonds en euros Netissima		: _____ €
_____	_____	: _____ €
_____	_____	: _____ €
_____	_____	: _____ €
_____	_____	: _____ €
		Total : _____ €

*le solde par support après rachat ne doit pas être inférieur à 500 €.

• Dans le cadre de la Gestion Sous Mandat :

Les rachats partiels programmés s'effectueront **exclusivement** à partir du fonds en euros Eurossima. La valeur atteinte sur le fonds en euros Eurossima doit au moins être égale à 7 000 euros.

Périodicité et montant des rachats :

- Mensuelle : _____ € (minimum 100 euros) Trimestrielle : _____ € (minimum 300 euros)
 Semestrielle : _____ € (minimum 500 euros) Annuelle : _____ € (minimum 500 euros)

• Dans le cadre de la Gestion Libre et de la Gestion Sous Mandat, j'opte pour l'option fiscale :

- Prélèvement libératoire forfaitaire (précisez dans ce cas si le montant à désinvestir est brut ou net de prélèvement fiscal) : Brut Net
 Déclaration des produits dans le revenu imposable

Je modifie mes **rachats partiels programmés** (*Je remplis le tableau ci-dessus*)

- Nouveau montant
 Nouvelle répartition
 Nouvelle périodicité des rachats

Je suspends mes **rachats partiels programmés**

4 - J'effectue un **rachat total**

(*Je joins l'original de tout document contractuel : tous les feuillets des Conditions Particulières et la copie datée et signée de ma pièce officielle d'identité recto-verso en cours de validité*)

Option fiscale sélectionnée : Prélèvement libératoire forfaitaire (précisez dans ce cas si le montant à désinvestir est brut ou net de prélèvement fiscal) : Brut Net
 Déclaration des produits dans le revenu imposable

Mode de règlement : Par chèque
 Par virement (*Joindre obligatoirement un RIB ou un RICE*)

Signatures

Fait à _____,

le _____

Signature du Souscripteur / Assuré

Signature du Co-Souscripteur / Co-Assuré

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données qui me concernent. Je peux exercer ce droit en m'adressant à e-cie vie - 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris - Tél. : 01 58 38 28 00. Ces informations sont destinées à l'Assureur et sont nécessaires au traitement de mon dossier. Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion de mon contrat, notamment à mon Courtier. Par la signature de ce document, j'accepte expressément que les données me concernant leur soient ainsi transmises.

1. Modalités d'obtention d'une avance

L'assureur dispose à tout moment de la faculté d'accorder ou de refuser la demande d'avance effectuée par le client et ce quand bien même les conditions ci-après seraient respectées.

Une avance peut être sollicitée par le souscripteur dès lors que le contrat a une durée révolue d'au moins six (6) mois.

Le cumul des avances ne peut pas dépasser 60 % de la valeur atteinte du contrat au jour de la demande d'avance, quels que soient les supports d'investissement sélectionnés par le souscripteur.

L'avance consentie prendra effet le jour de la réception de la demande par l'Assureur sous réserve que le présent règlement soit dûment signé. Lorsque le contrat a été donné en garantie ou a fait l'objet d'une acceptation bénéficiaire, l'accord du créancier ou du bénéficiaire acceptant est nécessaire pour que la demande d'avance soit recevable.

2. Taux d'intérêt de l'avance

L'avance produit des intérêts calculés au jour de son remboursement selon un fractionnement quotidien.

Au titre des années précédant l'année du remboursement, les taux d'intérêt mensuels applicables sur le montant de l'avance (principal) seront les plus élevés entre le taux de participation aux bénéfices du fonds en euros **Eurossima** desdites années, majoré de 1 point et le Taux Moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME) desdites années, majoré de 1 point.

Au titre de l'année du remboursement de l'avance, les taux mensuels applicables seront égaux au Taux Moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME) majoré de 1 point.

3. Durée de l'avance

L'avance est consentie pour une durée de trois (3) ans renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée identique. En conséquence, la durée totale de l'avance ne pourra pas excéder six (6) ans. Au terme de ce délai, le montant total de l'avance (principal et intérêts) doit être intégralement remboursé. L'arrivée du terme du contrat entraînera la déchéance du terme de l'avance, qui deviendra immédiatement exigible.

4. Remboursement de l'avance

L'avance (principal et intérêts) est remboursable à tout moment et au plus tard à son 6^{ème} anniversaire.

Le remboursement de l'avance prendra effet le jour de l'encaissement par l'Assureur.

Tous versements sauf les versements programmés, effectués sur un contrat sur lequel une avance est en cours, seront affectés en priorité au remboursement total ou partiel de l'avance (principal et intérêts).

Dans les cas suivants :

- défaillance du souscripteur dans le remboursement de l'avance à son terme ou au terme du contrat,
 - montant de l'avance à rembourser devient égal ou supérieur à 80 % de la valeur de rachat du contrat,
- le souscripteur délègue à l'assureur, qui l'accepte sans réserve, le droit d'exercer seul la faculté de rachat partiel ou de rachat total du contrat à hauteur des sommes dues au titre de l'avance (principal et intérêts) et affecter ce rachat au remboursement de l'avance. L'assureur aura en conséquence la faculté d'effectuer le rachat sur le contrat sans accord préalable du souscripteur. Ce rachat aura les mêmes conséquences qu'un rachat demandé par le souscripteur, notamment en matière fiscale (intégration des produits au barème progressif de l'impôt sur le revenu).

En cas de non remboursement de l'avance (principal et intérêts) dans le cadre d'un rachat partiel, d'un rachat total ou d'un décès, les sommes dues viendront en diminution de la prestation exigible au titre du rachat ou du décès.

5. Signature

Fait à _____, le | | | | | | | | | |

Signature du(des) Souscripteur(s)